

MONTRY FAMILY COLOR RUN 2025

Bulletin d'inscription

Participant(s)	Inscrit 1	Inscrit 2	Inscrit 3	Inscrit 4
Nom				
Prénom				
Age				
Date de naissance				
Téléphone				
Adresse				
Courriel				

Accord parental :

Je soussigné (e) (nom, prénom, adresse)

Certifie sur l'honneur être le représentant légal ou le tuteur du ou des mineur(s) ci-dessus inscrit dans la rubrique « Participant »

Autorise ce(s) mineur(s) à participer à la course Montry family Color Run du 28 juin 2025.

Accepte, en cas de nécessité que les organisateurs de la Color Run interviennent concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant. En cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

(*Fournir lors de l'inscription une photocopie de carte d'identité pour les mineurs)

Règlement de la Montry Family Run Color 2025

La Montry Family Color Run aura lieu le samedi 28 juin 2025 à 14 H. Cette année il y aura deux parcours. L'un de 5 KMS et un autre plus court notamment pour les enfants. Cela sera à vous de juger et choisir le parcours adapté à votre condition physique et celui de vos enfants. Les parcours débiteront et finiront Au Stade de Montry. Il s'agit d'une course sans classement, non chronométrée, **à partir de 6 ans**. Il est formellement interdit de se faire accompagner par un vélo.

Aptitude physique des participants

La Montry Family Color Run n'a aucun caractère compétitif. En conséquence, aucun certificat médical n'est exigé des participants. Chaque participant choisit librement son allure de parcours en fonction de ses propres aptitudes physiques dont il est le seul juge. Chaque participant doit s'assurer auprès de son médecin traitant que son état de santé lui permet de participer à la Montry Family Color Run. La responsabilité de l'organisateur ne peut être engagée. Elle est propre à chacun.

Respect du balisage et du code de la route

Chaque participant se doit de respecter l'environnement et s'engage au respect des règles de sécurité de la nature et des autres usagers. Dans cet esprit, il respectera les lois et règlements en vigueur. Il s'engage à suivre scrupuleusement les routes qui constituent l'itinéraire balisé par l'organisation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de fermer le circuit en cours de journée si les conditions le nécessitent (météo ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants). Le Parcours sera fermé au-delà d'un délai ne permettant plus d'assurer la sécurité. L'organisation dégage toute responsabilité avant l'ouverture et après la fermeture du parcours. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs.

Sécurité et assistance médicale

La sécurité est assurée par les signaleurs mis en place par l'organisation qui veille à la sécurité des participants et au bon déroulement de la Montry Family Color Run. En cas de malaise ou de blessure, les organisateurs feront appel au pompiers.

Domages corporels et matériels subis par les participants

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et psychique, de vol ou dégradation du matériel des participants. Tous les participants sont assurés individuellement au titre de la responsabilité civile personnelle et renoncent implicitement à tout recours contre l'organisation pour tous les dommages qu'ils pourraient provoquer à autrui ou subir (corporels, matériels et immatériels).

La poudre colorée

La poudre colorée HOLI est inoffensive pour la peau, les voies respiratoires et les yeux. Elle est également écologique. Cette poudre est conforme à la norme cosmétique UE 1223 / 2009, elle est composée d'amidon de maïs et de colorants alimentaires. Elle est nettoyable à l'eau et au savon.

Droit à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toutes photo concernant la Montry Family Color Run dans le cadre de la promotion de celle-ci et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978 et modifié par la loi le 6 Août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent.

Conditions d'inscription

Afin de participer à la Montry Family Color Run, les participants doivent être âgés de 6 ans minimum (âge le jour de la course). Les participants mineurs (moins de 18 ans) doivent être en capacité de justifier de leur âge en présentant une pièce d'identité

lors du retrait de leur kit de course (carte nationale d'identité ou passeport). De plus, seul un représentant légal (père, mère, tuteur) peut inscrire l'enfant mineur, déclare l'autoriser à participer à la Montry Family Color Run et s'engage à être présent avec son ou ses enfants le jour de la course.

Nombre maximum de coureurs

La Run Color se réserve le droit de restreindre ou d'augmenter le nombre de participants au nombre de 50 participants.

Kit Color Run

Chaque participant ramènera un tee-shirt blanc et une paire de lunettes de soleil pour les enfants de moins de 12 ans. Un sachet de couleur sera également remis à la fin de la course en guise de finale colorée. Le retrait des sachets se fera à la fin de la course au Stade de Montry.

Chaque participant devra présenter son bracelet afin de pouvoir retirer son sachet de couleur et une collation à la fin de la course.

L'inscription vaut acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire à la Montry family Color Run implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et s'engage à respecter les modalités.

Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription et accepte les modalités de règlement ci-dessus. La participation à la Montry Family Color Run implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent dudit règlement.

Fait à

Date

Signature(s)

(Pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal et autorisation parentale)